

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Intérêt-flex (versement potentiel annuel)

Terme : 5 ans



APERÇU

Le Placement garanti Intérêt-flex (versement potentiel annuel) est idéal pour diversifier votre portefeuille et vous permettre de bénéficier d'un versement potentiel d'intérêt chaque année. Le montant que vous investissez est protégé, et vous bénéficiez d'un versement chaque année si la performance du panier de titres est plus grande ou égale à sa valeur de départ.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement potentiel d'intérêt chaque année à la date anniversaire du placement
- Admissible au CELI
- Imposition annuelle du rendement s'il est versé, pour les placements non-enregistrés²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel potentiel	3,75 %	4,25 %
Rendement cumulatif potentiel	18,75 %	21,25 %

Dates clés	
Période de vente	24 septembre au 25 novembre 2019
Émission du placement	12 décembre 2019
Échéance du placement	12 décembre 2024

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'Assurance-dépôts, veuillez consulter [l'autorité.qc.ca](http://autorite.qc.ca).

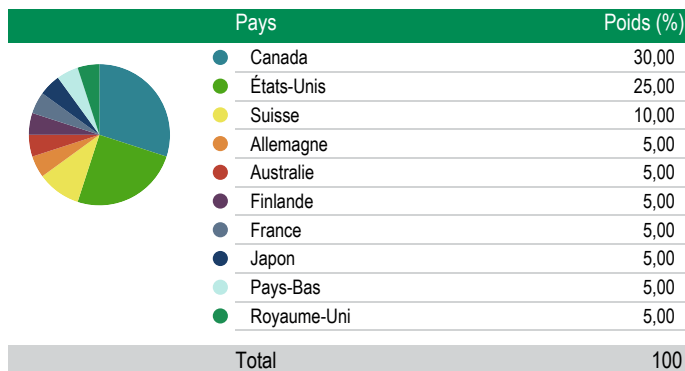
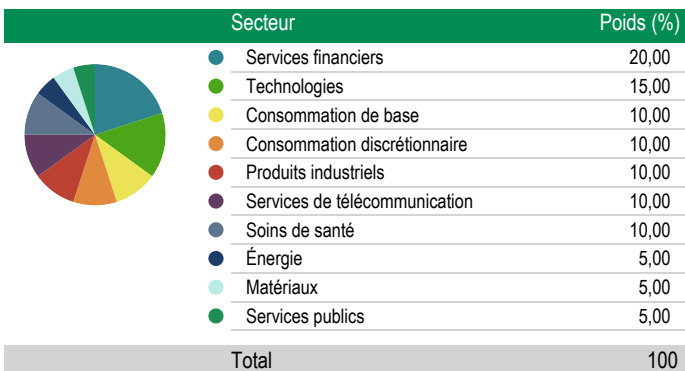
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
Accenture Plc	Technologies	États-Unis
Aflac, Inc.	Services financiers	États-Unis
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Banque Can. Imp. de Commerce	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Services de télécomm.	Canada
Burberry Group Plc	Conso. discrétionnaire	Royaume-Uni
Chemin de fer Can. Pacifique Ltée	Produits industriels	Canada
Cie Pétrolière Impériale Limitée	Énergie	Canada
Fortis Inc.	Services publics	Canada
Givaudan SA	Matériaux	Suisse

Société	Secteur	Pays
Hermès Paris	Conso. discrétionnaire	France
Kone OYJ	Produits industriels	Finlande
Muenchener Rueckversicherungs AG	Services financiers	Allemagne
Pfizer Inc.	Soins de santé	États-Unis
Procter & Gamble Co.	Consommation de base	États-Unis
Public Storage	Services financiers	États-Unis
RELX NV	Technologies	Pays-Bas
Swisscom AG	Services de télécomm.	Suisse
Thomson Reuters Corp.	Technologies	Canada
Wesfarmers Limited	Consommation de base	Australie



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- désirez profiter d'un versement annuel d'intérêt si le panier performe au même niveau ou au-delà de sa valeur de départ ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus et ne planifiez pas transférer le placement ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- souhaitez pouvoir profiter de rendements potentiels en cours de terme plutôt que d'attendre à l'échéance du placement.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et sera connu à chaque année du terme.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

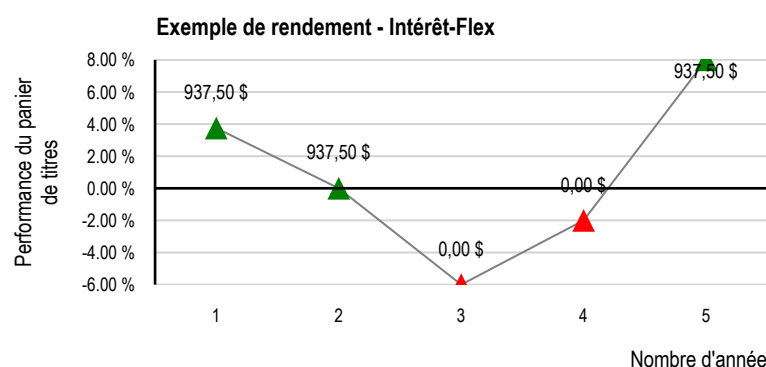
Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,00 % par année.

Pour chaque année du terme du placement, le rendement potentiel est déterminé par la variation du cours des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment, selon la méthode de calcul suivante :

Chaque année, un versement d'intérêt sera effectué si la performance du panier de titres, **par rapport à sa valeur de départ**, est plus grande ou égale à 0. Si la performance du panier est négative, aucun versement d'intérêt ne sera effectué.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de 25 000 \$.

Année	Performance du panier de titres par rapport à sa valeur de départ	Rendement	Intérêts versés
1	3,75 %	3,75 %	937,50 \$
2	0,00 %	3,75 %	937,50 \$
3	-6,00 %	0,00 %	0,00 \$
4	-2,00 %	0,00 %	0,00 \$
5	8,00 %	3,75 %	937,50 \$



À l'échéance du placement, cet investissement aurait rapporté :

Taux de rendement cumulatif	11,25 %	2 812,50 \$
Taux de rendement annuel moyen	2,25 %	562,50 \$

Le rendement cumulatif représente la somme des intérêts versés et est présenté à titre indicatif seulement.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence. Même si les cours sont publiés en devises étrangères, le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution des cours des titres et pourrait être nul pour chacune des années du placement. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivreplacement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada
Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques
Meilleur produit de l'année, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.